

**ARCHIVES HISTORIQUES  
DE LA COMMISSION**

COLLECTION  
DES DOCUMENTS "S"

**Dossier S (61) 3595**

Vol. 1961/0028

## Disclaimer

- Conformément au règlement (CEE, Euratom) n° 354/83 du Conseil du 1er février 1983 concernant l'ouverture au public des archives historiques de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (JO L 43 du 15.2.1983, p. 1) modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2015/496 du Conseil du 17 mars 2015 (JO L 79 du 25. 3.2015, p. 1), ce dossier est ouvert au public. Le cas échéant, les documents classifiés présents dans ce dossier ont été déclassifiés conformément à l'article 5 dudit règlement ou sont considérés déclassifiés conformément aux articles 26(3) et 59(2) de la décision (UE, Euratom) 2015/444 de la Commission du 13 mars 2015 concernant les règles de sécurité aux fins de la protection des informations classifiées de l'Union européenne.
- In accordance with Council Regulation (EEC, Euratom) No 354/83 of 1 February 1983 concerning the opening to the public of the historical archives of the European Economic Community and the European Atomic Energy Community (OJ L 43, 15.2.1983, p. 1), as last amended by Council Regulation (EU) 2015/496 of 17 March 2015 (OJ L 79, 27.3.2015, p. 1), this file is open to the public. Where necessary, classified documents in this file have been declassified in conformity with Article 5 of the aforementioned regulation or are considered declassified in conformity with Articles (26.3) and 59(2) of the Commission Decision (EU, Euratom) 2015/444 of 13 March 2015 on the security rules for protecting EU classified information.
- In Übereinstimmung mit der Verordnung (EWG, Euratom) Nr. 354/83 des Rates vom 1. Februar 1983 über die Freigabe der historischen Archive der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft und der Europäischen Atomgemeinschaft (ABl. L 43 vom 15.2.1983, S. 1), zuletzt geändert durch die Verordnung (EU) Nr. 2015/496 vom 17. März 2015 (ABl. L 79 vom 25.3.2015, S. 1), ist dieser Akt der Öffentlichkeit zugänglich. Soweit erforderlich, wurden die Verschlussachen in diesem Akt in Übereinstimmung mit Artikel 5 der genannten Verordnung freigegeben; beziehungsweise werden sie auf Grundlage von Artikel 26(3) und 59(2) der Entscheidung der Kommission (EU, Euratom) 2015/444 vom 13. März 2015 über die Sicherheitsvorschriften für den Schutz von EU-Verschlussachen als herabgestuft angesehen.

COMMISSION

Secrétariat

NOTE POUR MM. LES MEMBRES DE LA COMMISSION

I/ S/O/3595 /61

Procédure écrite C/324/61

Objet : Agrément de M. FERRIRA DE MELLO en qualité de nouveau Chef de la Mission du Brésil auprès de la C.E.E.

J'ai l'honneur de vous informer que par note du 17 juin 1961, remise par le Chargé d'affaires a.i. de la Mission brésilienne, le Gouvernement de la République des Etats-Unis du Brésil fait part de son intention de nommer S. Ex. M. l'Ambassadeur Rubens FERRIRA DE MELLO en qualité de Chef de sa Mission auprès de la C.E.E.

M. REY a donné instruction de transmettre cette demande à la Commission dans le cadre de la procédure d'agrément des Chefs de Mission d'Etat tiers auprès de la Communauté. M. REY demande à la Commission de marquer son accord à la proposition du Gouvernement Sud-africain. Cet accord est recherché par la procédure écrite.

En conséquence, je vous saurais gré de bien vouloir faire connaître au Secrétariat (à l'attention de M. GILSDORF, bureau 8-12, tél. 567) avant le jeudi 29 juin 1961 à 18 heures, vos observations ou réserves éventuelles à l'endroit de cette proposition. Si aucune observation ni réserve n'est présentée dans ce délai, la proposition indiquée ci-dessus sera réputée adoptée par la Commission. La demande sera alors transmise au Conseil dans le cadre de la procédure convenue avec celui-ci.

Cote de la décision de la Commission sera jointe au procès-verbal d'une prochaine réunion.

Le Secrétaire Général,

pro. GILSDORF

P.J. 2

Copie à : M. SYNGE, Directeur Général des Relations extérieures  
M. GAUFFY, Directeur Général de Services juridiques

CONFIDENTIEL

Le Gouvernement de la République des Etats-Unis du Brésil envisage de nommer Monsieur Rubens Ferreira de Mello, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, en qualité de Chef de la Mission du Brésil auprès de la Communauté Economique Européenne.

A cet effet, le Gouvernement de la République des Etats-Unis du Brésil a l'honneur de solliciter l'agrément des Institutions de la Communauté Economique Européenne à la nomination de Monsieur Rubens Ferreira de Mello, dont ci-joint le "curriculum vitae".

Bruxelles, le 17 juin 1961.

Historical Archives of the European Commission

## CURRICULUM VITAE

Son Excellence Monsieur Rubens FERREIRA DE MELLO, Ambassadeur  
Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République des Etats-Unis du  
Brésil.

Né à Rio de Janeiro, le 31 mai 1896, M. Rubens Ferreira de Mello  
a été diplômé ès-Sciences Juridiques et Sociales, en 1917, par la Faculté  
de Droit de Rio de Janeiro. Il est Membre de la Société Brésilienne de  
Droit International et de l'American Society of International Law ;  
Professeur de Droit Diplomatique de l'Institut de Droit Comparé de  
l'Université Pontificale Catholique de Rio de Janeiro ; Membre fondateur  
de l'Institut Hispano-luso-américain de Droit International de Madrid ;  
Membre correspondant de la Société Brésilienne de Droit Aéronautique.  
Monsieur Rubens de Mello a écrit plusieurs oeuvres, dont un "Traité  
de Droit Diplomatique", publié par le Ministère des Relations extérieures  
du Brésil, en 1948.

Admis dans la carrière diplomatique brésilienne en 1916, Monsieur  
Rubens de Mello a été promu Deuxième Secrétaire en 1919; Premier Secré-  
taire, en 1933 ; Conseiller d'Ambassade, en 1937; Ministre de 2e. classe,  
en 1938; Ministre de 1ère classe (Ambassadeur), en 1946. Il a eu de  
nombreux postes diplomatiques à l'étranger; Bogota, Copenhague, Oslo,  
Washington, Vienne, Londres, Rome, Budapest, Paris. Il a été Ministre  
Plénipotentiaire du Brésil à Berne, du 21 août 1942 au 21 janvier 1946;  
Ambassadeur du Brésil à Madrid, du 11 mars 1950 au 25 juin 1956 ;  
Ambassadeur du Brésil à Jakarta, du 21 décembre 1958 au 9 août 1960 ;  
Ambassadeur du Brésil à Santiago, du 22 août 1960 au 31 mai 1961. Pendant  
ses fonctions en Indonésie, il a été aussi Ambassadeur auprès du  
Gouvernement de la Fédération de Malaisie et Ambassadeur auprès du Gouver-  
nement vietnamien du Sud.

Monsieur Rubens de Mello a pris part à de nombreuses conférences  
internationales ; il a été notamment Secrétaire Général de la Délégation  
du Brésil à la Conférence de la Paix, à Paris, en 1946.

Pendant ses stages au Brésil, il a exercé d'importantes fonctions  
au Ministère des Relations Extérieures : Chef du Protocole, Chef du  
Département Economique et Consulaire, Chef du Département de l'Administra-  
tion, Chef du Département Politique et Culturel. Il a été, à deux reprises,  
le Secrétaire Général du Ministère des Relations Extérieures du Brésil.

Monsieur Rubens Ferreira de Mello est marié.

Bruxelles, le 17 juin 1961.

KOMMISSION

Sekretariat  
I/S/03595/61

VERMERK FUER DIE MITGLIEDER DER KOMMISSION

Schriftliches Verfahren C/324/61

Betr.: Agrément für Herrn FERREIRA DE MELLO als neuer Leiter der Vertretung Brasiliens bei der EWG

Ich gestatte mir Ihnen mitzuteilen, dass die brasilianische Regierung in einer durch den daseitigen brasilianischen Geschäftsträger überreichten Note vom 17. Juni 1961 die Absicht zum Ausdruck gebracht hat, S. Exs. Herrn Botschafter Rubens FERREIRA DE MELLO zum Leiter ihrer Vertretung bei der EWG zu ernennen.

Herr REY hat Weisung gegeben diesen Antrag gemäss dem Verfahren zur Erteilung des Agréments für Leiter von Vertretungen dritter Staaten bei der Gemeinschaft der Kommission vorzulegen. Herr REY schlägt der Kommission vor, dem Antrag der brasilianischen Regierung zuzustimmen. Um diese Zustimmung wird im schriftlichen Verfahren nachgesucht.

Ich darf Sie daher bitten, etwaige Einwendungen oder Vorbehalte zu diesem Vorschlag bis Donnerstag, den 29. Juni 1961, 18.00 Uhr, dem Sekretariat (s. Rd. von Herrn GILSDORF, Büro 8-12, App. 567) mitzuteilen. Falls bis dahin keine Einwendungen oder Vorbehalte vorliegen, gilt der Vorschlag als von der Kommission angenommen. Der Antrag wird anschliessend an den Rat weitergeleitet, im Einklang mit dem Verfahren, das mit ihm vereinbart wurde.

Der Beschluss wird im Protokoll einer der kommenden Kommissionssitzungen festgestellt.

Der Leiter des Sekretariats  
I.a. (gez.) GILSDORF

2 Anlagen

Durchschrift an: Herrn SEELIGER, Generaldirektor für Auswärtige Beziehungen  
Herrn GAUDET, Generaldirektor des Juristischen Dienstes

VERTRAULICH

Die Regierung der Republik der Vereinigten Staaten von Brasilien beabsichtigt, ihren Außerordentlichen und Bevollmächtigten Botschafter, Herrn Rubens Ferreira de Mello, zum Leiter der brasilianischen Vertretung bei der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft zu ernennen.

Die Regierung der Republik der Vereinigten Staaten von Brasilien gestattet sich daher, bei den Organen der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft um das Agrément zur Ernennung von Herrn Rubens Ferreira de Mello nachzusuchen, dessen Lebenslauf anliegt.

Brüssel, den 17. Juni 1961.

Historical Archives of the European Commission

## CURRICULUM VITAE

Son Excellence Monsieur Rubens FERREIRA DE MELLO, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République des Etats-Unis du Brésil.

Né à Rio de Janeiro, le 31 mai 1896, M. Rubens Ferreira de Mello a été diplômé ès-Sciences Juridiques et Sociales, en 1917, par la Faculté de Droit de Rio de Janeiro. Il est Membre de la Société Brésilienne de Droit International et de l'American Society of International Law ; Professeur de Droit Diplomatique de l'Institut de Droit Comparé de l'Université Pontificale Catholique de Rio de Janeiro ; Membre fondateur de l'Institut Hispano-luso-américain de Droit International de Madrid ; Membre correspondant de la Société Brésilienne de Droit Aéronautique. Monsieur Rubens de Mello a écrit plusieurs oeuvres, dont un "Traité de Droit Diplomatique", publié par le Ministère des Relations extérieures du Brésil, en 1948.

Admis dans la carrière diplomatique brésilienne en 1916, Monsieur Rubens de Mello a été promu Deuxième Secrétaire en 1919; Premier Secrétaire, en 1933 ; Conseiller d'Ambassade, en 1937; Ministre de 2e. classe, en 1938; Ministre de 1ère classe (Ambassadeur), en 1946. Il a eu de nombreux postes diplomatiques à l'étranger; Bogota, Copenhague, Oslo, Washington, Vienne, Londres, Rome, Budapest, Paris. Il a été Ministre Plénipotentiaire du Brésil à Berne, du 21 août 1942 au 21 janvier 1946; Ambassadeur du Brésil à Madrid, du 11 mars 1950 au 25 juin 1956 ; Ambassadeur du Brésil à Jakarta, du 21 décembre 1958 au 9 août 1960 ; Ambassadeur du Brésil à Santiago, du 22 août 1960 au 31 mai 1961. Pendant ses fonctions en Indonésie, il a été aussi Ambassadeur auprès du Gouvernement de la Fédération de Malaisie et Ambassadeur auprès du Gouvernement vietnamien du Sud.

Monsieur Rubens de Mello a pris part à de nombreuses conférences internationales ; il a été notamment Secrétaire Général de la Délégation du Brésil à la Conférence de la Paix, à Paris, en 1946.

Pendant ses stages au Brésil, il a exercé d'importantes fonctions au Ministère des Relations Extérieures : Chef du Protocole, Chef du Département Economique et Consulaire, Chef du Département de l'Administration, Chef du Département Politique et Culturel. Il a été, à deux reprises le Secrétaire Général du Ministère des Relations Extérieures du Brésil.

Monsieur Rubens Ferreira de Mello est marié.

Bruxelles, le 17 juin 1961.